



CODE ÉTHIQUE

En ma qualité d'étudiant en kinésiologie, de kinésologue et/ou de futur instructeur, j'adopte une attitude professionnelle et éthique, sachant que le vrai professionnel ne l'est pas seulement sur son lieu de travail mais qu'il représente sa profession tant dans le monde professionnel que personnel.

Aussi je reconnais que:

- l'objectif de la kinésiologie est de soutenir ou renforcer les mécanismes naturels d'auto-guérison du corps;
- la responsabilité des choix avant, pendant et après une équilibration incombe à la personne avec qui je travaille;
- le test musculaire est un instrument de bio-feed-back qui ne se substitue ni à la réflexion, ni aux sensations, et qui ne remplace ni le choix, ni la prise de décision;
- chacun de nous est la seule source valable d'autorité et que personne ne peut décider pour quelqu'un d'autre;

et je m'engage à:

- poursuivre ma propre formation, atteindre les degrés de compétence nécessaires et continuer mon évolution personnelle avant de pratiquer la profession de kinésologue;
- respecter mes limites et mes possibilités;
- utiliser le "modèle éducatif" c.-à-d. à soutenir et mettre en valeur ce qui est présent dans la personne et, en conséquence, à ne pas me focaliser sur les difficultés mais sur le potentiel;
- faciliter la participation consciente et le développement de la personne;
- n'établir aucun diagnostic quel qu'il soit, à ne rien prescrire ni traiter, sauf si je possède des diplômes m'habilitant à le faire, et donc à ne pas me substituer au médecin ou à tout autre professionnel compétent. Au moindre doute, je suggère à la personne de consulter d'autres compétences;
- me considérer comme un accompagnateur qui soutient la personne sur son chemin;
- respecter la confidentialité et le secret professionnel pour tout ce qui se dit, se vit ou se partage ; ceci s'étend aux listes d'adresses et de noms qui me sont communiquées ;

- appeler un instructeur si des réactions émotionnelles trop fortes dépassant mes limites surviennent lors d'un exercice pratique;
- indiquer clairement, lors de toute pratique en-dehors de l'institut, que je le fais en qualité d'étudiant tant que je n'ai pas atteint le niveau de compétence requis;
- agir en conformité avec la législation du pays où je travaille et à respecter les droits humains;
- respecter les croyances politiques, spirituelles et personnelles des personnes avec qui je travaille et à ne leur imposer ni mes intentions ni mes croyances ; à garantir à tous la libre pensée, le libre arbitre et à refuser toute forme de dogmatisme ou de sectarisme ;
- favoriser l'autonomie, à m'opposer à toute forme de dépendance et à n'exploiter d'aucune façon qui que ce soit ;
- ne pas juger, ni culpabiliser, ni blâmer la personne avec qui je travaille;
- me comporter avec honnêteté, intégrité, respect et courtoisie ;
- ne me servir en aucun cas de la dénomination "Institut Belge de Kinésiologie" ou "IBK" à des fins personnelles ou professionnelles, sauf autorisation écrite de l'IBK.

Je sais que l'IBK se réserve le droit de suspendre un étudiant jusqu'à nouvel ordre en cas de violation du présent code éthique.

Il est indispensable que la kinésiologie jouisse d'une promotion sans ambiguïté ni erreur et, dans ce sens, je m'engage à ne pas donner de conférence ni à accorder d'interview sur la kinésiologie, ni à pratiquer la profession de kinésologue tant que je n'aurai pas atteint un minimum de 500 heures de formation en kinésiologie. Je m'engage également à ne pas donner de cours de kinésiologie tant que je n'aurai pas acquis le titre d'instructeur dans la branche de kinésiologie concernée pour le(s) cours concerné(s).

J'adhère au présent code éthique que j'ai lu et compris dans son entièreté.

(Nom et prénom, Adresse, Signature, Date)

N.B. Cet engagement est signé en deux exemplaires, dont l'un est remis à l'IBK et l'autre est conservé par le signataire

Institut Belge de Kinésiologie asbl
Avenue Paul Nicodème 26 - BE-1330 Rixensart
tél.: 32-2-652 26 86 - fax: 32-2-652 16 56
e-mail: ibk@ibk.be